



COMITÉ DE QUARTIER N°5 Bois l'Abbé

COMPTE RENDU RÉUNION DU MARDI 26 JANVIER 2016

PRESENTS : TROUDART Michel, BETHEGNIES Gérard, BOURGEOIS Christiane, BRISSET Gérard, COSTES Charles, GONZALEZ Françoise, MARIETTE Stessy, MOUNTASSER Nora, RIVET Patrick, TAYMONT Stéphanie

EXCUSE : ABLOUL Sedir

ABSENTS : BRAHIMI Abdelkader, CANTURK Sefer

Sont présents 9 membres sur 12 du comité de quartier.
Le secrétariat de séance est assuré par Madame BOURGEOIS.

THEMATIQUES ABORDEES

Comité de quartier

Les membres du Comité se présentent ainsi que ceux qui étaient absents lors de la précédente réunion et signent la CHARTRE du Comité de Quartier.

Aussitôt, Monsieur Gérard BRISSET prend la parole pour poser une question sur la composition des membres de même que la Charte du Comité de quartier plus particulièrement l'article 1.

Monsieur BRISSET suggère qu'il soit mis en place un bureau à l'intérieur du Comité de Quartier, car il s'étonne qu'il n'y ait pas de suppléant et de la complexité de l'article 1 de la Charte.

En cas de démission, d'absences des personnes élues, comment et sous quelles critères seront-ils remplacés ?

Le Président arborera sur ce sujet lors du prochain Comité.

Le Président explique le fonctionnement de la Charte ; de la différence qui existe dans l'élection du Conseil des Citoyens et celui du Comité de Quartier.

Conseil citoyen

Les actions du Conseil des Citoyens sont inscrites dans la loi de février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine : liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité.

Les représentants du Conseil des Citoyens participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville etc...

Le Conseil des Citoyens est mis en place dans l'ensemble des quartiers prioritaires, tandis que le Comité de quartier est un groupe de personnes participant à la vie du quartier, celui est placé sous l'autorité du Maire.

Sécurité

- Pourquoi se sent-on en INSECURITE dans notre quartier ?
- Qu'est ce qui peut provoquer cette INSECURITE ?
- Comment défaire le FLEAU de cette INSECURITE ?

Cela peut commencer par un mauvais regard, la qualité de vie des familles, le manque d'éducation, la démission des parents, l'environnement qui s'est dégradé, sans compter sur l'expulsion des familles qui souvent ne sont pas relogées, tous ces facteurs peuvent entraîner ce **FLEAU**.

Conscients de cette situation nous proposons et suggérons les idées suivantes :

- ♦ Lutter contre le décrochage scolaire des 18-25 ans en proposant des structures autres que l'école.
- ♦ Lutter contre l'occupation des halls d'immeubles, chaque citoyen doit pouvoir prévenir le commissariat sans en avoir peur de représailles.
- ♦ Création de Foyers d'accueil pour permettre aux femmes battues de se prendre en main, afin que les enfants grandissent en toute sérénité et deviennent des citoyens responsables plus tard.
- ♦ Plus d'information et de communication sur le **Service Civique** pour encourager les jeunes à postuler dans ces emplois et de se projeter dans l'avenir.
- ♦ Encourager l'intégration et accompagner les personnes étrangères vivant sur notre sol,
afin d'éviter toute forme de communautarisme, en exemple : l'apprentissage de la langue, les initier à effectuer les démarches administratives, suivre la scolarité des enfants...
- ♦ Etendre les structures d'accueil dans d'autres départements du même type que l'EPIDE (Etablissement pour l'Insertion dans l'Emploi) situées à Brétigny-sur-Orge (91) Margny-lès-Compiègne (60) et Montry (77)
- ♦ Mettre en place un système de contrôle pour les attestations d'accueil (**anciens certificats d'hébergement**)
- ♦ Contrôler le flux des étrangers pour éviter la précarité
- ♦ Prendre un arrêté sur la mendicité dans les lieux fréquentés (entrée des supermarchés, marché...)
- ♦ Création de structures sportives accessible à tous.

Toutes ces demandes sont du ressort de l'Etat.

Il est rappelé que la ville de Chennevières a créé une école municipale de foot pour les enfants de 5-11ans, malgré tout cela, des efforts restent à venir :

- ♦ La création d'une maison de la culture,
- ♦ Plus de structures sportives,
- ♦ Accession aux soins pour les jeunes.

Bon nombre de jeunes sont en marge de la société, ils n'ont pas d'accès aux soins, tout cela engendre de l'insécurité.

Les missions, la Sécurité et les pouvoirs de la police municipale :

Notre ville dispose d'une Police Municipale, ils sont 9 policiers dont 2 brigadiers
Les membres de ce cadre d'emplois exécutent sous l'autorité du Maire.
Elle a des missions de police administrative et judiciaire, relève de la compétence de celui-ci en matière de prévention, de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.
La Police Municipale assure l'exécution des arrêtés de police du maire et constate par procès-verbaux les contraventions à ces arrêtés.
Les brigadiers-chefs principaux sont chargés, de l'encadrement des gardiens et des brigadiers.
La ville dispose également de vidéo protection à différents endroits dans le quartier du Bois l'Abbé Chennevières.
Dans le cadre de l'ANRU2, les membres du Comité souhaitent que la vidéo protection soit étendue à des points stratégiques.

Calendrier :

la date du prochain Comité de Quartier est fixée au 14 avril 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité de Quartier est levée à 21h 15.

La Secrétaire de séance

C. BOURGEOIS

Le Président

M. TROUDART